



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER
EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Communiqué de presse

Paris, le lundi 4 juillet 2016

En application de la loi de Transition énergétique : Baisse des tarifs d'électricité dans les îles Wallis et Futuna

Lors de son déplacement sur les îles de Wallis et Futuna en février 2016, le Président de la République a annoncé une première baisse du niveau des tarifs réglementés de vente de l'électricité à Wallis et Futuna.

L'arrêté qui vient d'être publié, en application des dispositions issues de l'article 214 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, met en œuvre cette baisse et prévoit la procédure et les conditions de l'alignement des tarifs réglementés de vente de l'électricité des îles Wallis et Futuna sur ceux pratiqués en métropole, d'ici le 1^{er} janvier 2020.

La baisse intervient dès le 1^{er} juillet 2016, sur les 50 premiers kWh consommés chaque mois, puis le 1^{er} janvier 2017 sur les 100 premiers kWh consommés chaque mois et le 1^{er} juillet 2017 sur les 150 premiers kWh consommés chaque mois.

Cela ouvre la voie à l'alignement progressif des tarifs sur la métropole, qui conduira d'ici 2020 à une division par cinq du prix de l'électricité sur le territoire.

Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des Relations internationales sur le climat, et George Pau-Langevin, Ministre des Outre-mer, saluent ce progrès considérable pour la population des îles Wallis et Futuna qui marque la volonté du Gouvernement de lutter contre la vie chère dans les Outre-Mer.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31
Service de presse de Mme Gorge Pau-Langevin : 01 53 69 26 74